

BULLETIN D'INFORMATION SANITAIRE SUR LA PÊCHE À PIED RÉCRÉATIVE DE COQUILLAGES

Agence Régionale de Santé Bretagne

Edité le 22 oct. 2025



En Bretagne, une centaine de gisements de coquillages fréquentés par les pêcheurs à pied amateurs bénéficient tout au long de l'année d'un suivi batériologique de germes marqueurs de contamination d'origine fécale Escherichia coli (E. coli). Ce suivi s'appuie sur l'Agence Régionale de Santé (ARS) et le Réseau de contrôle Microbiologique (REMI) coordonné par la Direction départementale de la Protection des Populations (DDPP) en lien avec l'Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la Mer (IFREMER).

L'historique du suivi des trois précédentes années permet de déterminer annuellement une consigne sanitaire pour chaque gisement : AUTORISEE - TOLEREE - DECONSEILLEE - INTERDITE

Les pêcheurs à pied amateurs doivent se fier dans le cadre de leur pratique à cette consigne sanitaire et aux interdictions temporaires ou permanentes qui peuvent être décidées localement (pour préserver la ressource ou en cas de contaminations fortes et inhabituelles du milieu littoral). Le résultat bactériologique lié à chaque prélèvement n'a qu'une valeur indicative de la qualité de milieu au moment de l'échantilllonnage.

Résultats du suivi bactériologique *Escherichia coli / 100 g de chair et liquide intervalvaire (à titre indicatif) Année 13 janv. 11 févr. 12 mars 15 avr. 25 juin 22 juil. 11 août 13 août 22 sept. 20 oct. 2025 330 20 45 220 690 490 16 000 490 2 600 160 000 3 500 68 10 janv 26 févr 13 mars 22 avr 22 mai 04 juin 04 juil. 21 août 16 sept. 01 oct. 13 nov. 04 déc 2024 45 130 230 78 700 700 25 janv 06 févr 22 mar 03 ma 20 juin 04 juil. 02 août 16 oct. 28 nov. 27 déc. 05 avr 26 sept 2023 270 490 130 170 220 18 78 01 mars 18 ma 15 juin 11 juil. 01 août 08 sept. 27 oct. 07 déc. 45 2022 130 45 110 Seuils / prélèvement Bon Moyen Mauvais



- Ne pêchez pas après un épisode pluvieux

> 230 - \le 700

- Eloignez-vous des rejets et émissaires (cours d'eau et canalisations)
- Lavez et rafraichissez les coquillages à l'eau de mer pendant la pêche

> 700 - ≤ 4 600

- Transportez et conservez vos coquillages au frais
- · Consommez vos coquillages dans les 24h suivant la pêche
- La cuisson des coquillages réduit les risques sanitaires sans pour autant les supprimer

 $> 4600 - \le 46000$

- Consultez un médecin en cas de symptômes après avoir consommé des coquillages

Pour toute information complémentaire, consultez le site www.pecheapied-responsable.fr

Pôle littoral 29 - Département santé-environnement Délégation Départementale du Finistère

5, venelle de Kergos - 29324 QUIMPER CEDEX



